

8e Année N° 197 14 Août 1956.

DLP 14-8-56 078978

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

22, rue de Brest - LYON
Téléph. : FR. 82-51

Bimensuel

Compte Chèques postaux Lyon 9430-12 — Régisseur Recettes Service Protection des Végétaux, 22, rue de Brest, Lyon (2e)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

AVERTISSEMENTS

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE (Pommier, Poirier, Noyer).

A la suite des pluies abondantes des 6, 7 et 10 août, nous conseillons de renouveler, **dès réception,** les traitements appliqués avant le 7 dans les régions suivantes :

Ain : 40, 41, 43, 45, 46, 48, 50 et 119.
Ardèche : 141, 146, 148, 149.
Drôme : 123, 124, 127.
Isère : 101, 104, 107, 112, 114, 115, 118, 120.
Loire : 8, 10, 11, 12.
Rhône : 21, 22, 23, 24, 27.
Savoie : 86.
Haute-Savoie : 64, 70.

Pour les autres régions dont les numéros suivent, effectuer une application insecticide avant le 19 août.

Ain : 47, 51, 52.
Ardèche : 142, 143, 144, 145, 147, 151, 152.
Drôme : 121, 122, 128, 129, 130, 131, 132, 134, 135, 136.
Isère : 105.
Rhône : 28, 29.
Savoie : 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93.
Haute-Savoie : 60, 61, 62, 63, 68, 69, 71, 72, 73.

TORDEUSE ORIENTALE (Pêcher, Pommier, Poirier).

Il convient de protéger les fruits contre les attaques de ce ravageur en utilisant l'un des produits suivants :

Parathion;

D. D. T. en poudre, à 50 % de matière active ou une **émulsion.**

Cet avis concerne les mêmes régions que celles citées pour le Carpocapse, là où la présence de ce parasite se constate généralement.

Dans les pépinières de pêchers on peut aussi employer du **Lindane** pour protéger les écussons après le greffage.

P 191

LEGISLATION

Arsenicaux : Pour les poiriers et pommiers.

Emploi interdit deux mois avant la récolte des fruits.

Parathion - D. D. T. - Malathion - Diazinon.

Emploi interdit quinze jours avant la récolte des fruits.

TAVELURES (Poirier, Pommier).

Adjoindre un produit anticryptogamique à la préparation à utiliser contre lè Carpocapse. Ce conseil s'appliquera pour les variétés de fruits à récolter **quinze jours après le présent traitement.** Il faut tenir compte des possibilités de mélange des produits.

VIGNE

MILDIOU

Effectuer un traitement de fin de saison. Ce traitement convient en particulier aux **vignes retardées** et à celles qui ont subi déjà de fortes attaques de la maladie. Il facilitera un **bon aoûtement du bois.**

Pour le Contrôleur chargé des A. A.,
L'Agent technique :
R. Etienne.

L'Inspecteur
de la Protection des végétaux :
A. Pithioud.

Le Gérant : G. GRISARD

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, Lyon